

M2B Consultants 4 rue Docteur Ebrard 01000 BOURG EN BRESSE Bruno JEANNESSON 06.46.56.64.85 SAS au capital de 3000 € SIRET 878 920 842 00019 R.C.S. Bourg-en-Bresse



Etude de sol – Lotissement Référence M2B-23-1942

MISSION G1-PGC SAINT JEAN D'AVELANNE - FONCIPROM

Rédigé par Bruno JEANNESSON	Relu par Bertrand PILOT
Indice A du 08/11/2023	

Table des matières

1.	MISSION GEOTECHNIQUE	2
	SPECIFICITES GEOTECHNIQUES DU SITE	
	INDICATIONS SUR LE PROJET	
	PROGRAMME D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES SPECIFIQUE	
5.	FONDATIONS	12
6.	DALLAGE	1
7.	TERRASSEMENTS, PENTES ET TALUS	13
8.	OUVRAGES ENTERRES	13
9.	Conclusion	14
10.	Annexes	14

Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Aide à la compréhension :

Les symboles suivants sont proposés pour l'aide à la compréhension du rapport :



Elément de nature favorable.



Vigilance demandée vis-à-vis de cette indication.



Elément neutre, ni particulièrement favorable ou défavorable.



Information peu précise ou manquante.

Le présent rapport est établi en fonction des normes en vigueur (Eurocodes 7, Eurocodes 8).

1. MISSION GEOTECHNIQUE

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'œuvre du projet.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés dans le tableau suivant. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

Mission commandée (encadré vert ci-dessous) : MISSION G1-PGC.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

miss	ement des sions a G 4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique et Phase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser	
G1-ES	Etape 1 : Etude		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
G1-PGC	préalable	Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)	des futurs ouvrages	Première identification des risques pour les futurs ouvrages		
G2-AVP		APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
G2-PRO	Etape 2 : Etude géotechnique	PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet	détection au plus tôt de leur survenance		
G2-DCE G2-ACT	de conception	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT	Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux			
G ₃ -EXE G ₄			A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	Etape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)	EXE/VISA	Etude de suivi géotechnique d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase suivi)	géotechnique	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
G4		DET/AOR		Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
G5	A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)	Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié	

2. SPECIFICITES GEOTECHNIQUES DU SITE

2.1 RISQUES LIES AU SITE

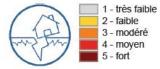
PARCELLE(S)

38480 SAINT-JEAN-D'AVELANNE

Code parcelle : 000-B-842, 000-B-838, 000-B-836, 000-B-834



SISMICITÉ: 4/5



Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



ARGILE: 1/3



Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

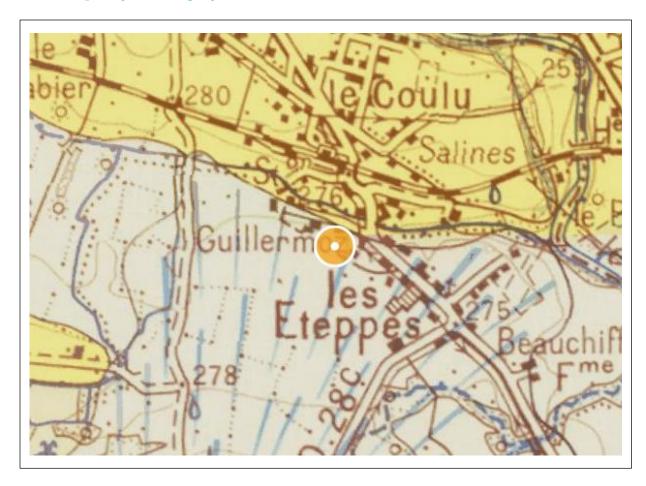
Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-



2.2 **GEOLOGIE PRESSENTIE**

Source http://infoterre.brgm.fr/



Jyı - Cône de déjection plus ancien.



Pas de données pertinentes sur la présence d'eau d'après la recherche bibliographique.



2.3 DESCRIPTION DE LA PARCELLE

Le terrain est un pré suivant une pente faible et convexe en direction du Nord-Est.

2.4 PHOTOS AERIENNES ANCIENNES



2.5 PHOTOS DU SITE



3. INDICATIONS SUR LE PROJET

3.1 ELEMENTS FOURNIS

Au moment de la rédaction du rapport, nous sommes en possession :

- De l'adresse de la parcelle,
- De l'esquisse d'aménagement sur fond cadastral, non daté
- De l'esquisse d'aménagement du 02 Octobre 2023 reçue le 06 Novembre 2023.

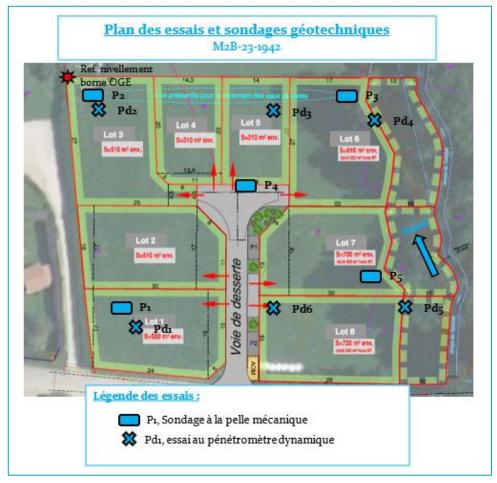
Ces documents sont joints en annexe.

3.2 **INDICATIONS SUR LE PROJET**

Au jour de notre intervention sur site, le projet consistait en la construction d'un lotissement de 6 lots. Le projet a été modifié et consiste désormais en la construction d'un lotissement de 8 lots.

4. PROGRAMME D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES SPECIFIQUE

4.1 PLAN DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES



Nos sondages ont été nivelés en prenant pour point de référence la borne OGE situé à l'angle Nord du terrain. Cette référence se trouve à la cote arbitraire 100,0 mRef.

4.2 SONDAGES A LA PELLE MECANIQUE

Méthode : Une excavation du sol est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique.

Quel intérêt ? La coupe géologique du sol est réalisée sur les premiers mètres de terrain, correspondant aux terrassements envisagés ou possibles. Les indications obtenues permettent d'estimer la tenue des talus, la présence d'eau et la présence de remblais.

Lors de notre campagne d'étude, nous avons réalisé cinq reconnaissances géologiques P1 à P5 à l'aide d'une pelle mécanique.

		(Coupe du p	uits de rec	onnaissand	e		
	Puits N°	P1	P2	P3	P4	P5		
Couche n°	Faciès géologiques	Profondeur (m/TN) de la base de chaque faciès géologique reconnu le 20/10/2023						
TV	Terre végétale	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2		
1	Limon argileux marron clair	2,0	1,7	1,7	2,0	1,7		
2	Sable +/- argileux à galets graviers gris	>2,5	>2,3	>2,5	>2,2	>2,2		
	Eaux souterraines	Aucune venue d'eau observée						
	Cote altimétrique du sondage (mRef)	102,7	100,8	100,9	101,7	102,1		



Sondage P1 (avec eau de l'essai d'infiltration).





Sondage P3.

4.3 ESSAIS PENETROMETRIQUES DYNAMIQUES

Méthode: Cette méthode traite de la détermination in situ de la résistance des sols et des roches tendres à la pénétration dynamique d'un cône (pointe). Un mouton d'une masse et d'une hauteur de chute données est utilisé pour enfoncer le cône. La résistance à la pénétration est définie comme le nombre de coups nécessaire pour enfoncer le pénétromètre sur une distance définie.

Quel intérêt? Les résultats de cet essai conviennent particulièrement à l'évaluation qualitative d'une coupe du sol ou pour des comparaisons avec d'autres essais en place. Ces résultats peuvent également servir à déterminer les paramètres de résistance et de déformation des sols, de type pulvérulent généralement, par des corrélations appropriées.

Les valeurs sont globalement moyennes en tête sur une épaisseur variable, comprise entre 1,40 et 4,40 m, et avec de rares passes à résistance plus faible ou plus élevées, puis deviennent rapidement élevées au-delà, et jusqu'au refus.

Exception au niveau de Pd4 où les valeurs sont élevées dès 0,60 m de profondeur et le refus atteint à 1,20 m.

4.4 ESSAIS DE LABORATOIRE

Un échantillon de sol a été prélevé au droit du sondage P₃ à 0,80 m de profondeur. Les résultats des essais de laboratoire sont détaillés en annexe.

Valeur au bleu de méthylène : VBS = 6,17

Les résultats indiquent une sensibilité **forte** au risque de retrait-gonflement des sols argileux.



5. FONDATIONS

Solution envisagée en première approche : semelles superficielles ou radier.



Horizons porteurs potentiels: Limon argileux marron clair ou sable +/- argileux gris à galets et graviers.

Remarques : l'ensemble des fondations d'un projet devra être assis sur un faciès homogène en nature et résistance.

5.1 Specificites lies au risque de retrait-gonflement

Profondeur des fondations: Assise des fondations à 1,5 m minimum par rapport aux niveaux finis extérieurs.

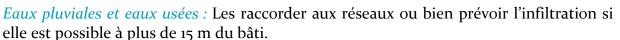


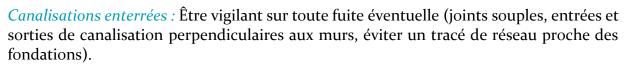
Eléments de structure :

- Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs liaisonnés conformément au DTU 20.1.
- Les soubassements seront fortement rigidifiés.

En périphérie des bâtiments :

- Réaliser un trottoir périphérique étanche (terrasse béton ou géomembrane étanche enterrée) tout autour des constructions d'au moins 1,5 m de large et avec une forme de pente vers l'extérieur des ouvrages.
- Eloigner les arbres et arbustes à planter à au moins 1 fois leur taille adulte du projet. Abattre les arbres existants présents dans ce périmètre. En cas de conservation des arbres, prévoir un écran anti-racinaire.

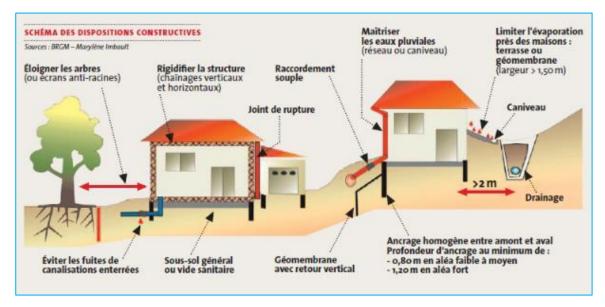












Guide de la construction à consulter : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/dppr_secheresse_v5tbd.pdf

5.2 Autres dispositions particulieres

Respecter une pente de 3H/1V entre fondations voisines ou redans successifs.

6. DALLAGE

Type de niveau bas en première approche : en dalle portée sur vide sanitaire ou radier, compte tenu du risque de retrait gonflement des argiles.

7. TERRASSEMENTS, PENTES ET TALUS

Remarques : conserver des plateformes et des fonds de fouilles propres et secs pendant toute la durée des travaux : réaliser les travaux en période sèche et favorable et utiliser des engins légers sur chenilles.

8. OUVRAGES ENTERRES

Sans objet.

9. CONCLUSION

Rappel des principaux points mis en évidence par l'étude :

Fondations superficielles.	Fondations à descendre à 1,5 m minimum/niveaux finis.
	Sol fortement sensible au retrait-gonflement : dispositions spécifiques à respecter.
	Dalle portée sur vide-sanitaire.
	Conserver une plateforme et des fonds de fouille secs lors des travaux.

Avis

Des missions G2-AVP seront nécessaires afin de préciser les dispositions constructives pour chaque projet.

10.ANNEXES

Coupe des essais

Essais de laboratoire

Rapport complet issu du site www.georisques.gouv.fr

Plans reçus



PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD1 Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-23-1942

: ST JEAN D'AVELANNE

Projet

Commune

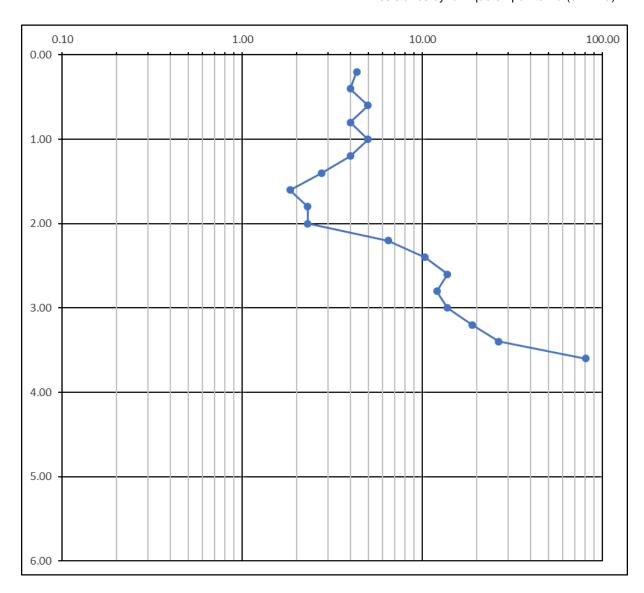
Client : FONCIPROM Date du sondage

: 17/10/2023

Localisation

: 102,5 mRef <u>Altimétrie</u>

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)





PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD2

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-23-1942 Commune

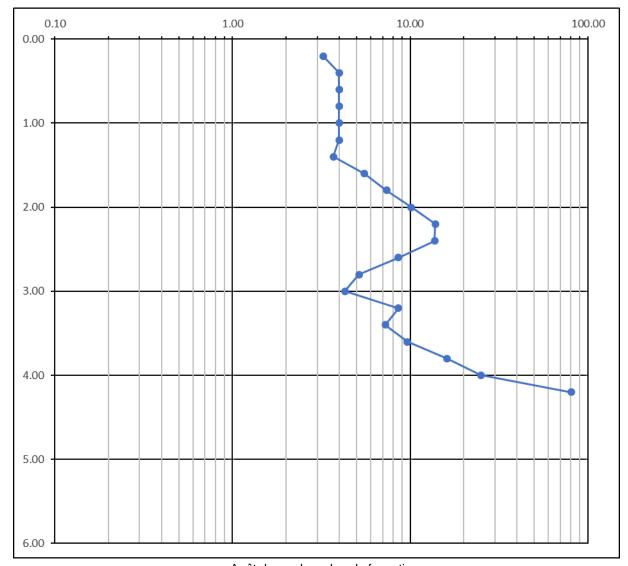
: ST JEAN D'AVELANNE

Projet Client : FONCIPROM Date du sondage : 17/10/2023

Localisation

<u>Altimétrie</u> : 101,0 mRef

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)



Client



PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD3

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-23-1942 Commune Projet

: ST JEAN D'AVELANNE

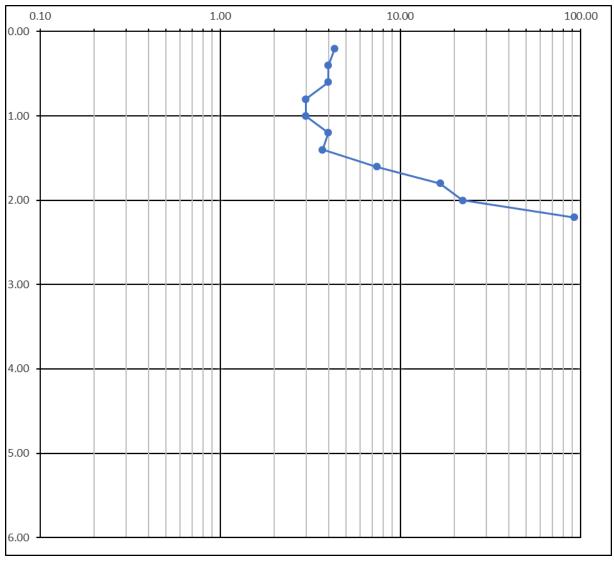
: FONCIPROM

Date du sondage Localisation

> : 101,1 mRef <u>Altimétrie</u>

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)

: 17/10/2023





PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD4

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-23-1942

Date du sondage

Commune Projet

Client

: ST JEAN D'AVELANNE

Localisation

: 17/10/2023

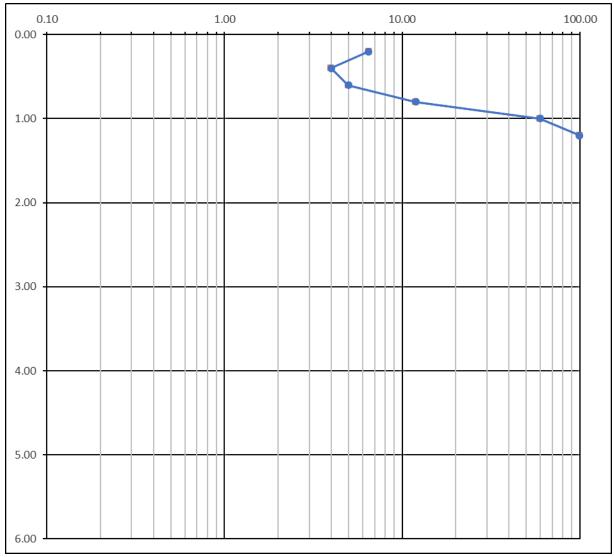
Projet

: : FONCIPROM

<u>Altimétrie</u>

: 101,1 mRef

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)





<u>PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE – PD5</u> Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-23-1942

Commune : ST JEAN D'AVELANNE **Projet**

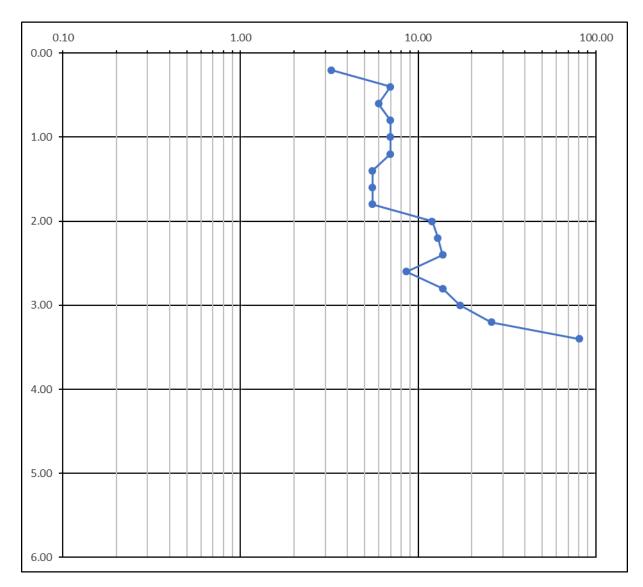
Client : FONCIPROM

: 17/10/2023 Date du sondage

Localisation

<u>Altimétrie</u> : 102,8 mRef

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)





PÉNÉTROMÈTRE DYNAMIQUE - PD6

Suivant NF P 94-113 et 94-115

N° d'affaire : M2B-23-1942

: ST JEAN D'AVELANNE

Commune Projet

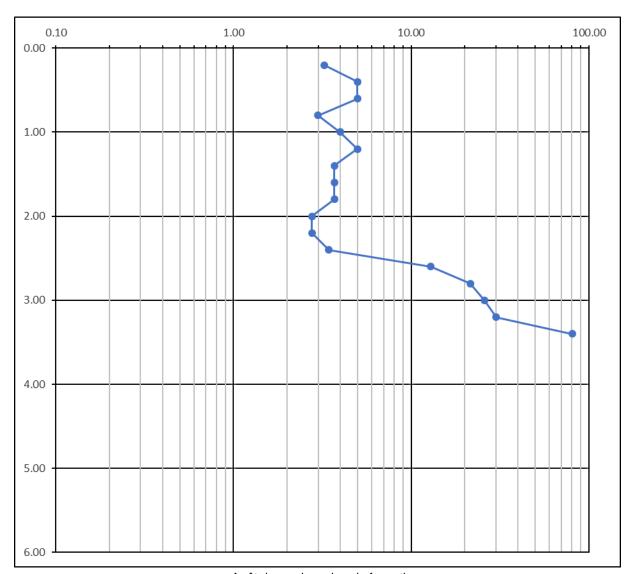
Client : FONCIPROM

Date du sondage : 17/10/2023

Localisation

Altimétrie : 102,4 mRef

Résistance dynamique en pointe Rd (en MPa)





Procès Verbal d'essais en Laboratoire

Page 1/2

N° d'affaire: AF.18211 Echantillon n° 1 Sondage : Р3

Profondeur: 0.80m

Description visuelle :

Commune: SAINT JEAN D'AVELANNE

M2b Consultants Limon argileux (38) Prélevé par : Date de prélevement : 20/10/2023

Désignation: M2b-23-1942

Date de réception : 20/10/2023

Date de fin des essais : 27/10/2023 Couleur : Brun

	Conditonnement :					Sacs d'échantillon remanié																		
	GRANULOMETRIE (I				(N	NF P 94-056)																		
Tamis (m	nm) 0.0	8 0.1	0.2	0.4	0.5	1.0	2	4	5	6.5	8	10	12	14	1	6 20	25	31.5	40	50	63	80	100	125
Passant	(%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		/ /	/	/	/	/	/	/	/	/
							SED	IME	NTO	MET	RIE	(NF F	94	-05	57)								
D équival	lent (µr	n)																						
Passant ((%) (0-8	0μm)																						
			Pr	opre	té						L	imit	es d	'Att	ert	erg				Dui	eté			
VBS	C = % d	e 0/5	<80	um)	Mat	Org.	Eq.S	Sable	% Sı	ılfates		I	NF P S	94-06	68		М	DE	L	A	F	R)G
NF P94-068	dans le	0/50	NF PS	14-056	XP P S	94-047	NF EN	l 933-8	NF EN	l 1744-1	WL:		/	IP:		/	NF EN	l 1097-1	NF EN	l 1097-2	NF P9	4-066	NF PS	94-067
6.17	C= 5	99%		/		/		/		/	WP:	: ,	/	IC:		/		/		/	,	/		/
	Sé	dimer	ntom	étrie				C	ourb	e Gra	nulor	nétri	que									100.0		
																						100.0		
																						90.0		
		+ +		111				+							$\parallel \parallel$						#	80.0		
(%			+		\parallel			+	+H						++				+		一	70.0		
Tamisats (%)		+ +				\dashv		+	+H						++		\dashv		+		#	60.0		
nisa								+										+				50.0		
Tar								+										+				40.0		
				+				+														30.0		
				+++		\rightarrow		+							Ш			+				20.0		
				$\perp \downarrow \downarrow$				\perp														10.0		
															Щ							0.0		
0	0.01				0.1			,		1	 .	! _	/	. \	10					100				
	4 1 -1					/				-	des t	amıs	(11111)									/- /	-11	
Caracté				•	tage	(NF			13)	Dm			mm Masses Volumiques (T/m³)											
Optimum		ſ	WC)PN			ρdOPN Cc :				<i>p</i> d sè				, .			,	d roc					
Fraction (/			/		Cu :			NI		F P94-054		NF P94-053		NF	P94-(064				
Corrigé O	-D			/				/									/			/			/	
																Caté								
																ne Alpes					s de D			on)
																33-11 ⁹	1					TS		
					F	≀a		Rcug	F	L		X	NI	FEN	1744	4-1								
								/		/		/	Ļ	/		/	'							
											14.01		/				IE.							
Courbe Proctor ou IPI							ЕΤА	ιT		W%			nat. (IPI								
								TU		L	F P94-1	J50	NF	F P94-I	J53	NF	P94-0	U78						
																	/			/			/	
																icatio					E A	}		
													Νŀ	PT	I-3	00 (G	TR)				` _	•		



Procès Verbal d'essais en Laboratoire

Page 2/2

N° d'affaire: AF.18211 Echantillon n° 1 Sondage : P3
Profondeur : 0.80m

PHOTOGRAPHIE(S) DES ECHANTILLONS / STOCKS	
N° DE DOSSIER : AF. 18211	
N° DE DOSSIER : AF. 18211 DÉSIGNATION : M2B_23_1942 Kaéna	
COMMUNE: St Jean d'Avelonne Bleu Cyan Vert Jaune Rouge Magenta Blanc Noir	
N° DE SONDAGE : P 3	
PROFONDEUR: de 0/8 à 0/8 m	
00 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	

CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS

Conservation des échantillons en intérieur (hall d'entrée non chauffé).

Température d'étuvage 105° (sauf pour les limites d'Atterberg et les essais de teneur en matière organique, étuvage à 50 °C)

Pour l'analyse sédimentométrique, la masse volumique des particules de sols est prise égale à : 2700 kg/m3

Les moules utilisés pour les essais Proctor sont des "moules CBR"

La teneur en eau pour chaque "point Proctor" est déterminée selon la norme NFP 94-050.

Les essais MicroDeval et Los Angeles sont réalisés sur une fraction de 10/14 mm de l'échantillon.

L'essai MicroDeval est réalisé en présence d'eau dans les tambours.

La masse volumique des grains solide est effectué par la méthode du pycnomètre liquide de volume 1200mL. Désaération réalisé par agitation mécanique et chauffage doux.

Observations: Seul la VBS a été réalisé sur cet echantillon.

A SAINT VINCENT DE MERCUZE le 07/11/2023

Etabli par : Vérifié par :

Nicolas ISLASSE Christophe BESSON

ref labo: 544



Liberté Égalité Fraternité



l'authenticité des données conten dans ce document.

Établi le 29 juin 2023

ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

38480 SAINT-JEAN-D'AVELANNE

Code parcelle:

000-B-842, 000-B-838, 000-B-836, 000-B-834





RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

SISMICITÉ: 4/5



Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.





AUTRES INFORMATIONS

POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

RISQUES NATURELS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques naturels.

BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE. MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

UNE CATAS	STROPHE NATURELLE, MI	NIÈRE OU TECH	HNOLOGIQUE
	en a-t-il fait l'objet d'indemni suite à des dégâts liés à une	-	☐ Oui ☐ Non
/ous trouverez la	liste des arrêtés de catastrophes nature	lles pris sur la commune	e en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).
été en mesure de		pléter à partir des infor	restituées dans ce document et certifient avoir mations disponibles sur le site internet de la en a subis.
SIGNATURE	S		
Vend	eur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire



ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE: 1/3



Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible: La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails:

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3



POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 4 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).





ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 7

Source : CCR

Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200414A	06/06/2002	06/06/2002	01/08/2002	23/08/2002
NOR19830720	24/04/1983	31/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

Inondations et/ou Coulées de Boue: 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200414A	06/06/2002	06/06/2002	01/08/2002	23/08/2002
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
NOR19821224	26/11/1982	27/11/1982	24/12/1982	26/12/1982
NOR19830720	24/04/1983	31/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

Tempête: 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

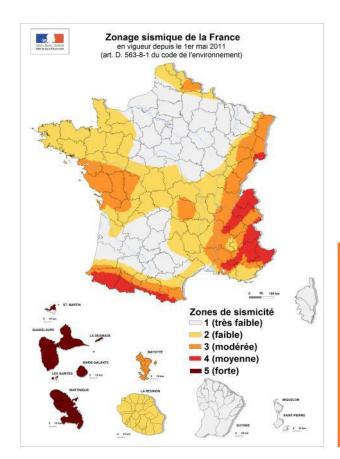
Nom du site	Fiche détaillée
CBA MONTAGNE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010400020

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
M. BARD André	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4052873
M. BERTRAND Charles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4053408
POLIT Paule ; anc. M. Marius GALLOIS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4051768
Sté Nouvelle de Récupération	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4053409



Le zonage sismique sur ma commune



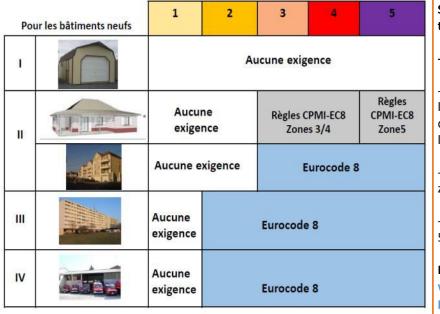
Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)



Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- **en zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaitre, votre zone de sismicité: https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme

Département :

Commune:

SAINT-JEAN-D'AVELANNE

Section : B Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/04/2023 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLUI les Vals du Dauphyne

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Bourgoin-Jallieu

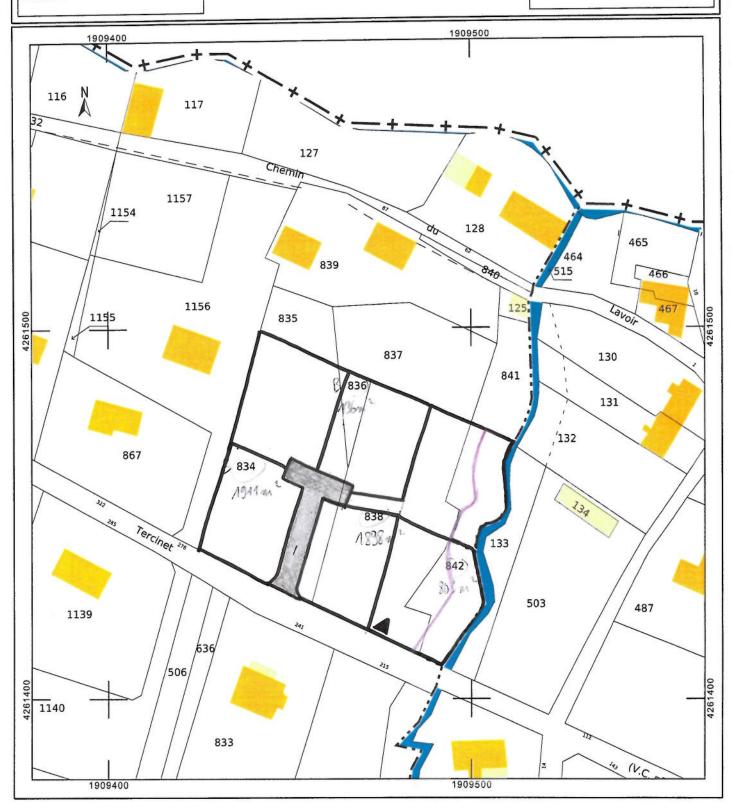
Pôle Topographique Gestion Cadastrale Nord Isere 22 Place Charlie Chaplin 38307

38307 BOURGOIN CEDEX tél. 0474938445 -fax

tel. 04/4938445 -fax ptgc.nord-isere@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Localisation du site

Département de l'Isère

COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'AVELANNE

Propriété CHABOT-VILLETON-BERTET

Lieudit "Au Tercinet" - Parcelles B 834, 836, 838 et 842

PROJET FONCIPROM ESQUISSE D'AMENAGEMENT

Version 3 - 02/10/2023



NUMERO DOSSIER 2023-218

Echelle 1/500



Conditions d'aménagement :

Assiette foncière de l'opération projetée :

Parcelles B 834, 836, 838 et 842 - Surface totale : 4800m² environ

Risques de crue torrentielle :

Zone RT : Bande de 10m le long du ruisseau : INCONSTRUCTIBLE

Urbanisme:

Zone U3C (Zone urbaine résidentielle à vocation pavillonnaire)

Hauteur des constructions inférieure ou égale à 8 m à l'égout du toit (R+1+C)

Retrait par rapport au Chemin de Tercinet : 5 mètres/Alignement Retrait par rapport limites séparatives : 3m ou sur limite si H<4.5m

Retrait entre les constructions : 6m si RDC; 8m si R+1

A partir de 5 logements : réalisation d'espaces communs végétalisés (Appropriation des habitants et

qualité paysagère de l'opération) Coefficient de biotope : 30%

Stationnement : Au moins 2 places par logement + 1 place visiteur par tranche de 5 logements créés

Notice explicative du projet d'aménagement :

Le projet vise à aménager la propriété CHABOT-VILLETON-BERTET, cadastrée B 834, 836, 838 et 842 situé Chemin de Tercinet, dans le quartier des Eteppes sur la Commune de SAINT-JEAN-D'AVELANNE (Isère).

L'aménagement consiste en la création de 8 lots de 310 à 810m² destinés à de l'habitat individuel. Les lots 6 à 8 situés le long du ruisseau présente une bande d'inconstructibilité de 10m relative au risque de crue torrentielle.

Une voie de desserte en impasse aboutissant sur une plateforme permettant le retournement des véhicules desservira l'opération. La maîtrise foncière ne permet pas un bouclage avec le Chemin du Lavoir plus au Nord. Des stationnements et une aire de présentation des ordures ménagères seront aménagés en bord de voirie.

Etudes complémentaires à prévoir :

- Etude hydrogéologique permettant d'appréhender notamment le traitement des eaux pluviales de l'opération avant rejet potentiel dans l'arroyo.
- Intervention d'un architecte pour l'élaboration du projet architectural et paysager.